

**Assemblée communale ordinaire, lundi 13 décembre 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école, Rue du Carmel 1**

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées  
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 41 du 18 novembre 2021 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménages.

Quarante-trois citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale, tout en excusant Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il propose Messieurs Guy Chappuis et Jean-Luc Boillat pour fonctionner en tant que scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 25 octobre 2021, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter la modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets ;
3. Discuter et voter le règlement communal sur les émoluments ;
4. Discuter et voter les budgets 2022, fixer les éléments de base ;
5. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Marjolaine Herbert, Monsieur Julien Cordier et leurs enfants Esteban et Pénélope, ressortissants de France, domiciliés à Develier ;
6. Divers.

#### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 25 octobre 2021 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

**Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.**

#### **2. Discuter et voter la modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Pascal Hänni, conseiller communal en charge de ce dossier.

*« Depuis l'entrée en fonction de la déchetterie GoTri en septembre 2018, ce service génère un bénéfice chaque année. Avec le recul et les chiffres que nous possédons, le Conseil communal a décidé de modifier le règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets. Les modifications proposées ce soir à l'Assemblée tiennent compte d'un doux compromis entre le pollueur-payeur et le côté social que ce genre de prestation doit offrir à la population. Nous le verrons lors de la discussion de détail dans laquelle les personnes seules seront davantage soulagées.*

L'entrée en matière n'est pas combattue. La parole est redonnée à Monsieur Pascal Hänni qui présente les modifications proposées par le Conseil communal.

### Article 3 – actuel

<b>Montant de la taxe</b>	<sup>1</sup> Le montant de la taxe de base est fixé chaque année par le Conseil communal, dans les fourchettes suivantes :	
	a) ménages :	de 150 à 250 francs
	b) ménages au bénéfice d'une prestation complémentaire AVS :	de 100 à 200 francs
	c) commerces, industries, etc. :	de 150 à 250 francs

<sup>2</sup> Les taxes sont cumulables.

### Article 3 - nouveau

<b>Montant de la taxe</b>	<sup>1</sup> Le montant de la taxe de base est fixé chaque année par le Conseil communal, dans les fourchettes suivantes :	
	a) personne seule majeure :	de 100 à 200 francs
	b) ménages dès deux personnes majeures :	de 150 à 250 francs
	c) personne seule majeure au bénéfice d'une prestation complémentaire AVS :	de 100 à 200 francs
	d) ménages dès deux personnes majeures au bénéfice d'une prestation complémentaire AVS :	de 100 à 200 francs
	e) micro-entreprise (personne exerçant seule une activité commerciale à son domicile) :	de 100 à 200 francs
	f) commerces, industries, etc. :	de 150 à 250 francs

<sup>2</sup> Les taxes sont cumulables.

Le nouvel article 3 permet d'étoffer les catégories.

### Article 4, nouvel alinéa

<sup>4</sup> Le Conseil communal se réserve le droit d'adapter la taxe d'élimination des déchets pour des raisons exceptionnelles.

Cet article permet de donner un peu de souplesse au Conseil communal pour évaluer certaines demandes.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Pascal Hänni pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve à l'unanimité la modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets.**

### **3. Discuter et voter le règlement communal sur les émoluments**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

*« L'article 2 de la loi cantonale sur les émoluments dispose que les autorités communales, intercommunales et cantonales peuvent percevoir des émoluments et des taxes d'utilisation en contrepartie de leurs prestations et interventions. Elles ont droit, en outre, au remboursement de leurs débours. »*

*Il a été constaté que la Commune ne disposait pas d'un règlement sur la question et le présent objet a pour but de combler cette lacune. »*

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et redonne la parole à Monsieur Sigismond Jacquod.

Les articles de ce règlement sont passés en revue.

- Les articles 1 à 4 posent les généralités.
- Les articles 5 à 8 donnent les définitions de l'émolument administratif, de l'émolument de chancellerie, des taxes d'utilisation et des débours.
- Les articles 9 à 14 précisent le mode de calcul en énonçant les principes généraux, celui de la couverture des frais et autres. Toutes ces dispositions sont calquées sur la loi cantonale, de même que la fixation de la valeur du point qui est de Fr. 1.00.
- L'article 15 constitue lui le cœur du dispositif et tarifie les opérations effectuées par l'administration communale. Le Conseil communal a été modeste dans le prix de ces prestations.
- Les articles 16 à 22 traitent de la perception.
- Et pour finir 3 articles traditionnels en guise de dispositions finales, à savoir un renvoi qui règle les lacunes éventuelles, le droit de recours et l'entrée en vigueur.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve à l'unanimité le règlement communal sur les émoluments.**

#### **4. Discuter et voter les budgets 2022, fixer les éléments de base**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal en charge du dicastère des finances.

*« Pour la deuxième fois, j'ai le plaisir de vous présenter le budget de la commune. Ce budget a été élaboré par le trésorier communal M. Roger Fleury - que je remercie pour son excellent travail - il a été soumis pour examen à la Commission de gestion et des finances qui l'a approuvé et enfin adopté par le Conseil en date du 29 novembre dernier. Chacune et chacun de vous a pu en prendre connaissance sur le site internet de la Commune.*

*Il s'agit d'une présentation sous MCH2 - ce qui signifie Modèle comptable harmonisé - et depuis cette année, on peut comparer les chiffres avec l'année antérieure.*

*Cette année de nouveau, le budget n'est pas aussi bon que nous l'aurions souhaité. Il présente un excédent de charges de Fr. 233'760.00, les recettes s'élevant à Fr. 7'010'890.00 et les charges à*

*Fr. 7'244'650.00. Il est en effet obéré par les effets de la réforme fiscale des entreprises ainsi que par les conséquences prévisibles que la situation sanitaire va entraîner sur les rentrées fiscales. La diminution de ces dernières a été estimée à environ Fr. 120'000.00 par rapport à l'année passée, ce qui correspond à la moitié du déficit prévu. Toutefois le Conseil vous propose une quotité d'impôt inchangée. Après cette brève introduction et si vous n'avez pas de question préalable nous pouvons passer à l'entrée en matière ».*

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et redonne la parole à Monsieur Sigismond Jacquod.

*« L'entrée en matière étant acceptée, nous pouvons procéder à l'examen du budget rubrique par rubrique. Comme à l'accoutumé, nous allons tâcher d'être synthétique et bref mais il vous est loisible à tout moment de poser des questions ou demander des explications sur les points qui vous intéressent. Par ailleurs, comme je l'ai relevé tout à l'heure, le budget publié sur le site de la commune fournit aux intéressés des explications détaillées.*

*Mais je souhaite vous communiquer une information liminaire avant d'y venir :*

*Nos charges financières se décomposent grosso modo en 3 secteurs :*

- 1. Fr. 1'235'000.00 de charges de personnel soit 1/6ème du budget.*
- 2. Près de Fr. 2'000'000.00 de charges « biens services et marchandises », soit environ un tiers du budget.*
- 3. Fr. 3'710'000.00 sont des charges de transfert, soit près de 50% de notre budget. Ce sont les contributions à la répartition cantonale des charges concernant en particulier la santé, l'aide sociale et la formation.*

*On constate ainsi que notre marge de manœuvre est bien restreinte... et qu'il s'avérera difficile de trouver des pistes d'économie pour le futur ».*

Ensuite, le budget 2022 est passé en revue, chapitre par chapitre.

## **O. Administration générale**

Ce chapitre présente une augmentation de Fr. 33'280.00 par rapport au budget 2021. Cela s'explique par :

- 011 Législatif

La présente législature communale prendra fin au 31 décembre 2022. Des élections communales sont donc prévues à fin octobre 2022.

- 022 Services généraux

La Poste a annoncé une augmentation des tarifs du courrier dès le 1er janvier 2022. Des adaptations des programmes informatiques sont rendues obligatoires au niveau du Contrôle des Habitants et du programme de comptabilité (MCH2). L'acquisition d'un programme de gestion des heures du personnel administratif en 2020 permettra de répartir les charges dans les financements spéciaux de manière plus précise.

## **1. Ordre et sécurité publics - défense**

Aucun commentaire particulier n'est apporté pour ce chapitre.

## 2. Formation

Ce chapitre présente une augmentation de Fr. 19'900.00 par rapport au budget 2021. Cela s'explique par :

- 212 Degré primaire

Les statuts du cercle scolaire Bourrignon-Develier ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales en date du 09 septembre 2021. Les Conseils communaux des deux Communes ont décidé de la date du 1er août 2022 pour l'entrée en vigueur de ces statuts. Les élèves de Bourrignon et de Develier seront donc réunis dès la rentrée scolaire d'août à Develier, ce qui nécessitera quelques aménagements complémentaires.

Les charges relatives à l'enseignement pour les Communes jurassiennes augmentent de 1.76 % (+ 9 EPT). Pour Develier, c'est une augmentation de charges de Fr. 12'000.00 qu'il faut prendre en compte.

- 213 Degré secondaire I

Notre participation au Collège de Delémont dépend de la population, ainsi que du nombre d'élèves de Develier (37 pour 2022).

## 3. Culture - sport - loisirs - églises

Aucun commentaire particulier n'est apporté pour ce chapitre.

## 4. Santé

Aucun commentaire particulier n'est apporté pour ce chapitre.

## 5. Prévoyance sociale

Ce chapitre présente une augmentation de Fr. 59'100.00 par rapport au budget 2021. Cela s'explique par :

- 532 Prestations complémentaires à l'AVS/AI

Pour 2022, l'Office cantonal des assurances sociales prévoit une diminution de la participation des Communes de Fr. 270'000.00 par rapport au budget 2021. Pour Develier, c'est une « économie » de Fr. 9'200.00.

- 545 Prestations aux familles

Le taux de remplissage de l'UAPE est en constante augmentation depuis deux ans, ce qui induit une réduction du déficit de l'institution. En revanche, les décomptes avec les services de l'Etat s'établissent avec deux années de retard. En 2022, ce seront les comptes 2020 qui seront apurés.

- 572 Aides économiques

Il est relativement difficile de prévoir quelles aides devront être versées durant l'année 2022. Les chiffres du budget sont calculés en fonction de la situation à fin octobre 2021.

- 579 Assistance

Il s'agit ici de notre participation aux charges de l'action sociale. Cette dépense (estimée à Fr. 585'100.00 pour 2022) dépend également des avances effectuées par la Commune dans les aides économiques pour les années 2020 et 2021.

## 6. Trafic et télécommunications

Ce chapitre présente une diminution de Fr. 101'620.00 par rapport au budget 2021. Cela s'explique par :

- 615 Routes communales

Les charges salariales sont ventilées dans les autres chapitres, ainsi que dans les financements spéciaux, sur la base des rapports d'heures tenus par les collaborateurs.

## 7. Protection de l'environnement - aménagement du territoire

Ce chapitre présente une diminution de Fr. 101'620.00 par rapport au budget 2021. Cela s'explique par :

- 710 Approvisionnement en eau

Le programme de remplacement des compteurs devrait se terminer durant le printemps de l'année prochaine. En revanche, des travaux encore importants sont prévus sur le réseau (modifications de raccordements, révision d'hydrants et changement de vannes).

Les amortissements sont en augmentation étant donné que les travaux relatifs à l'interconnexion du réseau avec Delémont et ceux du réservoir du Pécal seront terminés et activés au bilan durant l'année 2022. Après attribution au fonds de maintien de la valeur du réseau, le compte de l'eau présente un bénéfice de Fr. 18'350.00.

- 720 Assainissement des eaux

Les travaux d'entretien du réseau sont prévus dans le plan d'actions du PGEE. Ils sont financés par la taxe de consommation sur l'eau.

Le compte de l'épuration des eaux usées présente un déficit de Fr. 32'650.00 qui sera prélevé sur la réserve y-relative.

- 730 Gestion des déchets

Afin de réduire les charges de ce compte, le Conseil communal a décidé de supprimer, dès 2022, le ramassage des objets encombrants et de diminuer le nombre de ramassage des déchets verts. De plus, le SEOD, lors de sa dernière Assemblée des délégués, a décidé de réactiver la rétrocession de Fr. 10.00/habitant aux Communes membres.

Ces différents éléments permettent de baisser, de manière conséquente, la taxe annuelle prélevée par ménage et par entreprise.

a) Personne seule majeure	Fr. 150.00
b) Ménage dès deux personnes majeures	Fr. 200.00
c) Personne seul majeur bénéficiaire de prestations complémentaires à l'AVS/AI	Fr. 100.00
d) Personne dès deux personnes majeures bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI	Fr. 120.00
e) Microentreprise	Fr. 100.00
f) Autres commerces et industries	Fr. 200.00

- 741 Correction des eaux de surface

Les premières mesures concrètes de PRO-VITA seront certainement lancées au printemps de l'année prochaine, ce qui impliquera certainement l'ouverture d'un premier crédit de construction.

## 8. Economie publique

Ce chapitre présente une augmentation de Fr. 10'990.00 par rapport au budget 2021. Cela s'explique par :

- 871 Electricité

Les tarifs d'électricité 2022 restent stables par rapport aux dernières années, même si le marché de l'énergie connaît de fortes fluctuations (surtout vers la hausse).

Après attribution à la réserve pour l'efficacité énergétique (Fr. 14'150.00) et à celle de l'éclairage public (Fr. 11'760.00), le compte du Service électrique présente un excédent de revenus de Fr. 19'680.00.

## 9. Finances et impôts

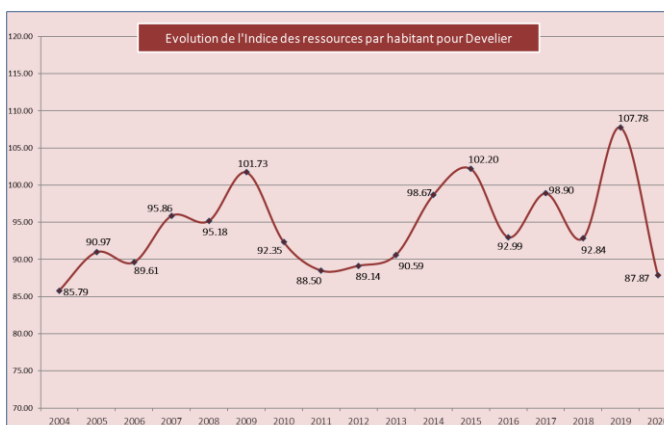
Ce chapitre présente une augmentation de Fr. 24'050.00 par rapport au budget 2021. Cela s'explique par :

- 910 Impôts

Les estimations des rentrées fiscales des personnes physiques sont basées sur une situation relativement stable. Quant à celles des personnes morales, elles sont revues à la baisse. Les effets de la pandémie sur les revenus fiscaux restent une grande inconnue.

- 930 Péréquation financière et compensation des charges

L'indice des ressources 2020 de la Commune de Develier est de 87.87, contre 107.78 pour l'année 2019. Cela signifie que nous aurons droit à une contribution de Fr. 56'475.00 du fonds de péréquation.



- 961 Intérêts

Les intérêts des dettes sont en légère hausse due à l'ouverture des crédits de construction pour les deux grands projets en cours, soit l'interconnexion du réseau d'eau et PRO-VITA (protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau).

## Budget d'investissement

« Nous allons maintenant passer en revue le budget d'investissement - qui n'est pas soumis à votre approbation puisque les dépenses de ce secteur sont prises au coup par coup en fonction des compétences financières de chaque organe communal ».

0 Administration générale	Budget 2022		Budget 2021	
029 Immeubles administratifs	100'000.00		50'000.00	
<b>Total Administration générale</b>	<b>100'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>0.00</b>

Un bilan général du bâtiment de l'administration a été établi par le bureau d'architecture qui avait suivi le dossier de rénovation dans la fin des années 1990. Il en résulte qu'un nombre important de travaux sont à prévoir durant les prochaines années. Dans ce sens, un crédit-cadre devrait être soumis en Assemblée communale durant l'année 2022 pour des rénovations à réaliser sur plusieurs années, en fonction des priorités.

3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises	Budget 2022		Budget 2021	
342 Loisirs	100'000.00		0.00	
<b>Total Culture - Sports - Loisirs - Eglises</b>	<b>100'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Les places de jeux de la Commune ne répondent plus aux normes, ni aux exigences. Des devis ont été établis pour la réfection de la place de jeux de l'école et pour de nouveaux aménagements au petit

terrain de football à la Route de Courtételle. Les futurs projets feront l'objet d'une présentation et d'un crédit lors d'une Assemblée prévue en 2022.

5 Prévoyance sociale	Budget 2022		Budget 2021	
545 Prestations aux familles	30'000.00		30'000.00	
<b>Total Prévoyance sociale</b>	<b>30'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>30'000.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil communal a pris la décision de lancer une étude de faisabilité afin de transformer notre Unité d'accueil pour écoliers (UAPE La Récré) en crèche, ce qui nous permettrait d'accueillir des enfants de 0 à 4 ans et de stabiliser ainsi les finances de cette institution communale. Monsieur Sigismond Jacquod rappelle que la demande auprès des instances cantonales a été transmise au mois d'avril 2021 et que la réponse est parvenue à l'administration la semaine dernière.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	Budget 2022		Budget 2021	
710 Assainissement réservoir Le Pécal	150'000.00		0.00	
710 Alimentation en eau de secours (bouclage)	1'000'000.00	600'000.00	1'600'000.00	
710 Bouclage Est du village	100'000.00		210'000.00	
741 PRO-VITA	800'000.00		0.00	
771 Cimetière	40'000.00		0.00	
790 Aménagement du territoire	20'000.00		0.00	
<b>Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire</b>	<b>2'110'000.00</b>	<b>600'000.00</b>	<b>1'810'000.00</b>	<b>0.00</b>

L'Assemblée communale du 23 octobre 2017 avait voté un crédit de Fr. 350'000.00 pour la rénovation du réservoir du Pécal. Les conditions météorologiques, et notamment le manque d'eau, ont empêché la réalisation de ces travaux. Ceux-ci ont pu débuter dans le courant de l'automne 2021 et se termineront au printemps 2022.

Le corps électoral de Develier a accepté, le 13 décembre 2020, le projet d'interconnexion avec le réseau d'eau de Delémont pour une alimentation en eau de secours. Les travaux ont débuté cet automne et devraient se terminer au milieu de l'année prochaine.

Le Service des eaux profite d'une partie des fouilles de l'interconnexion pour réaliser un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village. A cet effet, l'Assemblée communale, réunie le 08 février 2021, a voté un crédit de Fr. 210'000.00.

La population de Develier a validé le crédit-cadre de Fr. 5'700'000.00 en date du 05 juillet 2020. Les plans spéciaux ont été mis à jour et seront déposés publiquement d'ici quelques semaines. Ils feront l'objet d'une votation par l'Assemblée en début d'année prochaine. Les premiers travaux devraient débuter au printemps 2022.

Un mur de soutènement au cimetière mérite d'être assaini. Une fois les études terminées, un crédit sera soumis à une prochaine Assemblée communale.

Le concept de mobilité a été présenté en Assemblée communale le 28 juin 2021. Les premières mesures urgentes devraient être réalisées tout prochainement (Champ-de-Val, Aigre-Vie, circulation aux alentours de l'école).

8 Economie publique	Budget 2022		Budget 2021	
812 Améliorations structurelles	60'000.00		0.00	
871 Assainissement station Carmel	55'000.00		50'000.00	
871 Extension du réseau dans zone UP	150'000.00		0.00	
871 Assainissement station Develier-Dessus	100'000.00		0.00	
<b>Total Economie publique</b>	<b>365'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>0.00</b>



A la suite des fortes inondations du mois de juillet 2021, d'importants dégâts ont été constatés sur un certain nombre de chemins sur le territoire communal. Des devis sont en cours d'établissement pour une réfection dans le courant de cet hiver et du printemps prochain.

La station transformatrice situé au Carmel nécessite quelques travaux de rénovation. Un crédit de Fr. 55'000.00 a été accepté par l'Assemblée du 25 octobre 2021.

Dans le cadre de la réalisation de l'interconnexion du réseau d'eau à celui de Delémont, le réseau électrique sera renforcé dans le secteur de la zone d'utilité publique et des 4-Faulx. L'Assemblée communale du 10 mai 2021 a validé une demande de crédit de Fr. 150'000.00 pour cette extension.

La station électrique de Develier-Dessus est partagée entre BKW et le Service électrique de Develier (SED). BKW envisage, en 2022, de réaliser des travaux d'assainissement dans la partie qui la concerne. Le SED en profitera pour rénover ses propres installations. Un crédit dans ce sens sera soumis lors d'une prochaine Assemblée communale.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2022, présentant un excédent de charges de Fr. 233'760.00 et les éléments de base.**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod pour la présentation du budget de la Bourgeoisie. Ce dernier est quasi équilibré et n'appelle pas de commentaire particulier. Ce budget boucle avec un excédent de charges de Fr. 4'140.00.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2022 de la Bourgeoisie qui présente un excédent de charges de Fr. 4'140.00.**

##### **5. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Marjolaine Herbert, Monsieur Julien Cordier et leurs enfants Esteban et Pénélope, ressortissants de France, domiciliés à Develier**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, vice-maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

*« Madame Marjolaine Herbert, son époux Julien Cordier et leurs enfants Esteban et Pénélope ont introduit une procédure ordinaire en vue d'obtenir la nationalité suisse.*

*Originnaire de Schiltigheim en Alsace toute proche, la famille Cordier habite à Develier depuis le 1er octobre 2009 et vient de construire une maison familiale dans le village. Madame, née en 1983, est ingénieure de formation et est directrice de l'entreprise Vardeco ici même à Develier où elle a la responsabilité de la conduite de 175 employés, la plus grande entreprise de la commune.*

*Pour sa part Monsieur Cordier, né en 1982, est architecte auprès du bureau KWSA à Malleray. Les enfants Esteban, né en 2010, et Pénélope, née en 2013, sont écoliers et suivent leur scolarité à l'école primaire de Develier.*

*La famille est très bien intégrée dans notre commune. Madame est membre du volley club, et en passant sœur du champion de tennis bien connu Pierre-Hugues Herbert, qui a remporté de multiples et prestigieuses victoires en double et qui réside à Delémont. Quant à Monsieur, il fait partie de l'équipe de foot des vétérans du FC Develier. Les enfants également pratiquent divers sports dans la région.*

*Je pense que nous pouvons être très heureux que cette famille désire s'intégrer pleinement à la collectivité jurassienne et Suisse en sollicitant sa naturalisation et je vous propose d'accepter leur demande. »*

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, la demande du droit de cité communal présentée par Madame Marjolaine Herbert, Monsieur Julien Cordier et leurs enfants Esteban et Pénélope, ressortissants de France, domiciliés à Develier.**

Madame Marjolaine Herbert Cordier remercie, à son nom et celui de sa famille, les ayants-droits pour leur décision.

## **6. Divers**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Frédéric Scheurer pour une présentation de l'offre des transports publics avec le nouvel horaire en vigueur dès ce jour.

Monsieur le président remercie Monsieur Frédéric Scheurer pour ces explications.

Il passe ensuite la parole à qui veut bien la prendre.

*Monsieur VC souhaite connaître le point de vue du Conseil communal quant à la décision du SEOD de construire une déchetterie à Delémont. Les représentants du Conseil communal se sont opposés à cette construction en rappelant que les installations de GoTri pouvaient absorber les déchets des communes du SEOD. Le Conseil communal regrette cet état de fait.*

*Monsieur PB rappelle qu'un projet d'antenne 5G est en publication à Develier. Il invite les citoyennes et citoyens à signer une opposition collective. Il a appris que le Conseil communal avait fait opposition à ce projet avec comme unique motif l'emplacement de cette antenne. Il souligne également que le Conseil communal a proposé un autre emplacement à Swisscom pour la pose de cette antenne, à une centaine de mètre de l'endroit choisi par Swisscom. Effectivement, le Conseil communal s'est opposé à ce projet mais, selon Monsieur Frédéric Scheurer, il est difficile de s'opposer à un tel projet. Une antenne 5G sera construite tôt ou tard à Develier.*

*Monsieur AC souhaite savoir quelles mesures seront prises, dans le cadre du Concept de mobilité, pour modérer le trafic autour de l'école. Monsieur Frédéric Scheurer confirme que le secteur de l'école fait*

partie des endroits prioritaires pour des mesures de modération de trafic. Le Concept de mobilité prévoit également une étude pour des mesures sur la route cantonale.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli tout au long de cette année. Il remercie également les participants de leur présence et lève l'Assemblée à 20h36, en présence de 43 citoyennes et citoyens, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat